

Hong Kong

ARTICLE 8 : COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISMES PRÉSENTS AUX FRONTIÈRES

Systeme de fret routier (ROCARS)

1. Description de l'initiative

Contexte

Afin de rester en phase avec les tendances mondiales, régionales et nationales orientées vers un dédouanement électronique et de permettre aux parties prenantes du secteur privé de soumettre des renseignements préalables concernant le fret par voie électronique, la Douane de Hong Kong (HKC) a mis au point, avec le soutien des pouvoirs publics, un Système de fret routier (ROCARS, de l'anglais Road Cargo System) aux fins du dédouanement du fret routier à tous les bureaux de douane aux points de passage terrestres. Le ROCARS a été officiellement lancé le 17 mai 2010 et est devenu contraignant le 17 novembre 2011.

Objectifs

Le ROCARS vise à établir un système rationalisé pour le mouvement et le dédouanement du fret routier aux fins de la facilitation des échanges et d'un profilage adéquat des envois de marchandises sur la base des renseignements électroniques préalables concernant le fret.

Exigences légales

Au titre du Règlement sur les importations et les exportations (renseignements électroniques concernant le fret), Chapitre 60L de la législation hongkongaise, un transporteur ou un transitaire est obligé de soumettre un jeu prédéfini de renseignements concernant le fret à la HKC par voie électronique, à travers le ROCARS, avant que l'envoi de marchandises n'entre sur le territoire de Hong Kong, Chine, ou n'en ressorte par camion. Tous les utilisateurs du ROCARS doivent s'inscrire auprès de la HKC avant de pouvoir soumettre les renseignements pertinents concernant le fret dans le ROCARS.

Description de la pratique

Un expéditeur ou un transitaire agissant en tant qu'expéditeur est tenu de soumettre un ensemble prédéfini de renseignements concernant le fret à la HKC via ROCARS 14 jours à l'avance ou au moins 30 minutes avant que les marchandises ne soient importées ou exportées en Chine par camion. Afin de confirmer la bonne réception des renseignements concernant le fret, le ROCARS renvoie un « numéro de référence douanier concernant les marchandises » (CCRN), lié à l'envoi en cause, à l'expéditeur, qui doit alors le remettre, avec la description de la cargaison, au chauffeur de camion qui se charge du transport des marchandises en question. Au moins 30 minutes avant l'arrivée du camion à un poste-frontière terrestre, le conducteur du camion doit effectuer le « rattachement » via ROCARS (par Internet ou par téléphone) en fournissant le CCRN et le numéro d'immatriculation de son véhicule à la HKC. Le ROCARS attribuera ensuite au chauffeur du camion un créneau horaire pour franchir la frontière.

Dans le cadre du ROCARS, les fonctionnaires de la HKC peuvent établir à l'avance le profil de risque de chaque cargaison afin de déterminer si un camion doit faire l'objet d'une inspection. Lorsque les camions arrivent au bureau de douane à la frontière terrestre, ils ne doivent s'arrêter qu'à un guichet aux fins des contrôles d'immigration et du dédouanement. Grâce à l'introduction du processus de dédouanement à arrêt unique, le temps de dédouanement a été considérablement réduit, passant de 60 secondes à 20 secondes. Grâce au ROCARS, tous les camions¹ traversant la frontière passent par un processus de dédouanement et de contrôle d'immigration fluide à la frontière terrestre, pour autant qu'ils n'aient pas été sélectionnés pour

inspection.

¹ Le flux quotidien moyen de véhicules de marchandises aux postes-frontière terrestres en 2021 était de 16 701.

Partenariats douane-entreprises

La HKC a établi un groupe de liaison conjoint avec les représentants des expéditeurs, des transitaires et des chauffeurs routiers afin d'échanger leurs points de vue opérationnels et leurs commentaires sur le ROCARS. De plus, la HKC a lancé un vaste programme de promotion et d'information sur le système et a créé des équipes chargées de ce programme afin d'apporter une assistance aux interlocuteurs du secteur privé pour leur permettre de prendre leurs marques par rapport au ROCARS. Un site Web (www.rocars.gv.hk) a aussi été créé pour aider le public à mieux comprendre ce dispositif et les avantages du nouveau système.

2. Impact de l'initiative

Avantages

- Permettre aux douaniers de mener une évaluation des risques sur les envois de marchandises terrestres sur la base des renseignements électroniques préalables concernant le fret.
- Assurer un dédouanement fluide à arrêt unique à la frontière terrestre et accélérer le trafic routier transfrontalier.
- Faciliter l'introduction d'un dédouanement à arrêt unique pour les marchandises en transbordement intermodal (par exemple, le fret en transbordement terre-air peut normalement être soumis au dédouanement soit au point de contrôle terrestre, soit à l'aéroport, au lieu de devoir être présenté aux deux).
- Réutiliser les renseignements soumis au ROCARS pour la déclaration d'importation ou d'exportation, ce qui peut renforcer l'exactitude des données et réduire le temps et les efforts que doivent investir les utilisateurs afin de saisir les données communes dans le cadre des démarches de soumission de la déclaration commerciale.

3. Organismes gouvernementaux concernés

- Immigration

4. Parties du secteur privé et groupes de l'industrie pertinents

Secteur de la logistique, par exemple chargeurs/transitaires, chauffeurs routiers, agents, etc.

5. Actions incluses dans les initiatives/pratiques

- Coordination de la lutte contre la fraude